

# MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMARIS A 3 HEURES DU SOIR.

## TE VEA NO TAHITI.

Mahana mata 5 tetema 1868.

MARQUETTE ET C. N° 36.

Prix de l'abonnement (payable d'avance):  
1 franc.  
Trente francs.  
Un franc par le trimestre.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser  
AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.  
Imprimerie du Gouvernement.

Prix des Annonces (à compléter):  
Les moins de 10 lignes... 50 centimes.  
Les 10 à 20 lignes... 75 centimes.  
Les 20 à 30 lignes... 1 franc.  
Les annonces supérieures au paquet se marqueront grise de la  
poste à l'écriture bleue.

### SOMMAIRE.

**PARTIE OFFICIELLE.** — Témoignage de satisfaction. — Arrêté rendu exécutif pour la remise des patentes fixes pour le 2<sup>e</sup> trimestre 1868, et le rôle des patentes proportionnelles pour le même annee. — Décret prescrivant diverses mesures à l'égard de certains denrées pour la cause apirite. — Acte administratif. — Trimestre maritime commercial. **PARTIE NON OFFICIELLE.** — Nouvelles lozées. — Le chef bataillon Tauriti en Nouvelle-Calédonie. — Courrier d'Europe. — Faits divers. — Le ramé, substitut du colon. — Mouvements du port. — Annonsces.

### PARTIE OFFICIELLE

Le Commandant Commissaire Imperial s'empresse d'exprimer ses sincères remerciements aux navires de commerce sur la rade de Papeete, ainsi qu'aux établissements possédant des embarcations armées, pour la dévotion avec laquelle chacun a été prêt à se rendre dans la passe de Taioana, où le *Gwiche* a dû mouiller quelques instants, la drosse de son gouvernail s'étant trouvé engagée au moment même d'une manœuvre.

Cette sorte de solidarité entre les marins, à quelque bord qu'ils se trouvent, est un sentiment trop-honorables pour n'avoir pas été remarqué par le Commissaire Imperial, qui en a éprouvé une réelle gratitude.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Imperial aux îles de la société.

Voici les explications contenues dans l'instruction du 15 avril 1868 pour l'exécution du décret financier du 26 septembre 1855 :

Le Conseil d'administration entendu;

#### AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Art. 1<sup>e</sup>. — Sont rendus exécutoires le rôle supplémentaire des patentes fixes pour le 2<sup>e</sup> trimestre 1868, s'élevant à la somme de 4,424 francs, et le rôle des patentes proportionnelles pour le 2<sup>e</sup> trimestre 1868, à la somme de 78 000 francs.

Art. 2. — L'Ordonnateur p.i. f.f. du Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, publié au *Messager* et inséré au *Bulletin officiel des Etablissements*.

Papeete, le 14 août 1868.

Ci-contre la RONCIÈRE.

Par le Commandant Commissaire Imperial:  
L'Ordonnateur p.i. f.f. du Directeur de l'Intérieur,  
FOURNIR L'ÉTAT.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Imperial aux îles de la société,

Voici les explications du 15 avril 1868 entourant la caisse agricole à timbre, sous la garantie de la marine, des bons jusqu'à échéance de la somme de 80 000 francs;

Attesté que le remboursement de ces bons, en espèces, s'est opéré, conformément aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté précité, depuis le 10 avril dernier, et qu'il y a lieu, dès lors, de détruire ceux-débons que la caisse agricole a déjà retirés de la circulation;

Sur la proposition de l'Ordonnateur p.i. f.f.,

#### AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCISONNÉ :

Art. 1<sup>e</sup>. — Il sera procédé à la destruction par le feu, et après vérification, des bons émis par la caisse agricole en exécution de l'arrêté du 10 avril 1868, et dont le remboursement en espèces a déjà été fait.

Art. 2. — Cette opération aura lieu en présence d'une commission composée de :

Un membre du comité directeur de la caisse agricole;

Le secrétaire-trésorier de ladite caisse;

Le chef du bureau des fonds,

et il en sera dressé procès-verbal.

Art. 3. — La même opération s'effectuera également, en présence de ladite commission, après le 1<sup>er</sup> novembre prochain, pour les bons émis en cours et qui seront, jusqu'à cette époque, présentés en remboursement.

Art. 4. — A partir de cette date, le remboursement des bons émis dans les conditions précitées sera considéré comme terminé et, par suite, ce papier monnaie cessera d'être reçu et donné en paiement dans les caisses publiques et dans le commerce.

Art. 5. — L'Ordonnateur p.i. f.f. est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée partout où besoin sera, publiée au *Messager* et insérée au *Bulletin officiel des Etablissements*.

Papeete, le 21 août 1868.

Ci-contre la RONCIÈRE.

Par le Commandant Commissaire Imperial:

L'Ordonnateur p.i. f.f.,

FOURNIR L'ÉTAT.

### ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

#### Service des Contributions.

##### NOTE AUX LETTRES

L'avis de la marine impériale *Gwiche*, commandé par M. de Roseau, lieutenant de vaisseau, partira pour San Francisco le 10 du présent mois, emportant le courrier pour l'Europe et les deux Amériques.

Le bureau pour la délivrance des timbres-poste sera fermé le 9 à cinq heures de l'après-midi; le sac de la correspondance sera levé à huit heures du soir.

##### Service de l'Imprimerie.

Le n° 2 du *Bulletin officiel des Etablissements*, annexe 1868, a été déposé aujourd'hui au bureau de la poste.

##### Bon de la Caisse agricole.

L'administration porte à la connaissance du public que le 1<sup>er</sup> novembre prochain le remboursement en espèces des bons émis par la Caisse agricole en exécution de l'arrêté du 10 avril 1868, sera considéré comme clos et terminé, et que ledits bons seront à présent échangés contre des bons émis par la Caisse agricole, ayant été retirés de la circulation.

Il convient de faire observer que ces bons sont invités à en réclamer le remboursement avant le délai ci-dessus fixé à M. le secrétaire-trésorier de la Caisse agricole.

3-2

##### Service des Approvisionnements.

L'administration désirera traiter de gré à gré pour le rebattage de 300 matelas environ et du même nombre de traversins.

Les offres des personnes qui désireront soumissionner pour cette entreprise seront reçues au bureau des approvisionnements jusqu'au 10 septembre courant.

2-2

### ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

#### Tribunal maritime commercial.

Par jugement du 18 août 1868, le sieur Lucas a Teimoto, dit Pedro, Mangarevan, embarqué comme matelot sur la goélette française *Margeret*, a été condamné à deux mois de prison pour vol d'objets d'bijouterie au préjudice du sieur Gonzales, maître de joute goélette, par application des articles 55 et 60 du décret disciplinaire.

Par jugement du 27 août 1868, le sieur Bicordet (Josselin), matelot inscrit au quartier d'Anava, a été condamné à un mois de prison et à un an d'embarquement sur un bâtiment de l'Etat à 2/3 de solde, pour avoir dérobé son navire, le *Louisian*, de Bordeaux, en port d'étranger (San Francisco), par application de l'article 66 du décret précédent.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### Papeete, le 5 septembre 1868.

Lundi 24, le Commandant Commissaire Imperial a conduit le conseil Maïor et le commandant Amet à Atimoano.

Les officiers qui les accompagnent suivront dans une seconde voiture.

Après avoir déjeuné à Paea, les voyageurs sont arrivés à la plantation.

Pendant les deux jours que ces messieurs sont restés chez M. Stewart, le temps a été soigneusement employé à visiter ce vaste établissement ; le géant mettant toujours une courtoisie d'autant plus grande à faire les honneurs aux étrangers qu'il ne peut être qu'avec un juste sentiment d'orgueil qu'il montre les succès acquis depuis seulement quatre ans dans un pays que l'insécurité sociale pourvoit continuellement.

Les 442 000 livres de coton sorties de la plantation depuis le mois de mars de cette année, venant s'ajouter aux produits des années précédentes, témoignent que le sol de Tahiti entre des mains habiles est assez riche pour donner tout ce qu'on pourra lui demander.

Le résultat de fin d'année se présente sous les plus favorables auspices. Nous n'aurons pas loin d'épeler cette des dernières mois.  
Les bonnes affaires de M. Stewart ont franchement exprimé leur étonnement de voir un établissement monté sur une aussi grande échelle, mais surtout de le voir fonctionner avec ce calme, ce silence, ces ordres, qui est la preuve évidente de l'excellente direction qui préside à cet immense ensemble.

Le 28, ces messieurs ont continué leur voyage, pour faire le tour de l'île.

Le Commandant Commissaire Imperial, très-souffrant d'un rhume, est resté à la plantation, d'où il n'a pas revenir que le 31.

La généreuse hospitalité de M. Stewart reste peu de temps inactive.

La Reine, sa famille et sa suite arrivèrent à Atitamano au moment où le colonel Malcor en partait. Elle n'a continué son voyage vers la presqu'île que le 22.

Pendant ce temps a eu lieu la fête des Chinois.

C'est une sorte de célébration religieuse qu'ils célèbrent chaque année, avec une grande pompe, même une grande dépense.

Malheureusement, les préparatifs qui avaient été faits ont été brûlés avec le cas qui les contenait.

Sur qu'ils aient du suite recommandé par des nouveaux frais, le temple fut reconstruit pour donner à leur fête la solennité habituelle.

Le village chinois d'Atitamano devint une petite ville.

Ou tout deux cercles et un théâtre, fort bien bâti et originalement ornés.

Les pièces-représentées sont du Guignol chinois, les dialogues excentrent une grande hilarité parmi les assistants.

Comme chez nous, les scènes se terminent par des coups de latte qu'un acteur distribue généralement sur le dos en bois de l'autre.

Dans les cercles, on joue et on danse.

Peuple merveilleux par excellence, il est peu de Chinois qui ne se livrent à quelque forme de commerce.

Les uns se réunissent pour acheter un porc qu'ils débordent à leurs camarades; les autres confisquent des gâteaux, des espèces de sucette qui trouvent à se placer. Il faut remarquer qu'ils sont généralement gourmands.

A la fin de leurs travaux journaliers, on les voit, comme des fourmis, se disperser et s'occuper de leurs jardins, où ils cultivent de très-beaux légumes.

Toujours désireux de rendre heureux ses travailleurs, M. Stewart permet à chaque Chinois qui se conduit bien de se construire une case où il vit seul; il est chez lui.

Cette habitation est très-enviée; le nom de ces petites cases augmente considérablement leur valeur.

Les dimanches, ils vont dans la vallée du Tauro couper du bois dont ils font des radenau.

On les voit, roulant du soudre, descendre le courant et dirigeant avec une singularité presque à travers les roches.

Pendant les trois jours de fête qu'ils viennent d'avoir, il serait difficile de se rendre compte de la quantité de victuailles de toutes sortes que cette race consomme.

Depuis le point du jour jusqu'à minuit, les tables étaient mises et les convives faisaient pas défaut.

Les habitudes de la ville et de Papouari, en toilette de fête, sont vêtus en grand nombre, surtout les femmes, prendre part à ces réjouissances gastronomiques.

Chaque case était illuminée. Des transparents originalemen corolés, des lanternes en gaze sous les formes des plus extraordinaires, depuis l'ovale jusqu'au poisson, même jusqu'au crabe, présentaient le plus pittoresque et le plus curieux coup d'œil.

Une sorte de maison, ou de temple, construit exprès, se faisait ressembler par une illumination plus originale et plus brillante.

Sur une grande table placée au milieu, et éclairée de bougies de toutes les couleurs, se trouvaient les figures des plus bizarres. Elles représentaient en miniature des animaux naturellement n'avaient donné le nom, des hommes dans les positions les plus étranges, des personnes qui avaient été déguisées, le tout peint avec cette réunion de couleurs dont le Chinois seul possède la gamme tranchante et inhabituelle.

Certains arbres ont des racines à fleur de terre affectuant les formes les plus tourmentées. C'est là où les artistes vont chercher leurs sujets. Le magicien dont ils savent en tirer parti témoigne de la fertilité de leur imagination.

On conçoit combien un pareil spectacle devait être curieux pour la Reine et ses fils.

À la fin de la soirée, un vrai plaisir à se promener en voiture au milieu de cette multitude de personnes venue populeuse, dont chaque maison avait son illumination spéciale.

La fête du premier jour n'est terminée à minuit au milieu des danses, animées par une grosse caisse et un tambour.

Le lendemain matin, un immense dragon à la gueule béante, aux dents acérées, à la langue rouge-angé pendant d'un mètre, est venu évoluer devant la maison d'habitation. Ce spectacle a été terminé par des simulacres de combat au bâton et au couteau. Les bouchers en bambou tressés recevaient les plus gros coups.

Au village, la fête s'est continuée, comme la veille, jusqu'à minuit.

Toujours la même profusion d'aliments et le même empressement à faire boire et à manger.

Le troisième jour paraît être consacré à la religion.

Vers la fin de la journée, les Chinois ont porté sur le sable, au bord de la mer, tous les objets qui ont été employés à la solemnité de la fête.

Li après certains exercices exécutés sous les ordres d'un maître des cérémonies, exercices dans lesquels les grimaces et les contortions jouaient un grand rôle, tout a été brûlé, et les cendres, ex-grossièrement recueillies, ont été livrées à l'Océan.

Ensuite, les Chinois sont divisés? Nous pensons que personne ne peut véritablement connaître le nombre sous l'influence duquel ils font cette sorte d'auto-dafé, qui ne laisse pas, tous les ans, que de leur couper plus de deux mille piastres.

Chose à remarquer, et si, certes, ne verrait pas parmi nous, qui nous disons civilisés, pas un bruit, pas une rixe d'est, venus troubler ces trois jours de fête, pendant lesquels une population de plus de 4,000 âmes a été complètement livrée à elle-même.

Le quatrième jour, la cloche des ateliers appelaient chacun au travail, et chacun de s'y rendre avec la ponctualité ordinaire pour remplir sa tâche, comme déseux de contribuer à la prospérité de l'établissement.

Ces hommes, que nous voyons travailler tête-nue tout un jour, sous un soleil brûlant, le corps souvent également nu, doivent être plus libres de leurs mouvements, ou les voit, les jours de repos, également vêtus, les uns à mode de leur pays, les autres à l'européenne—bas, souliers vernis, chapeau de Panama, parapluie de soie pour se prouver du soleil—ce sont enfin de vrais crocodiles, alors se faire voir dans les districts, et y couriront, sans sans succès, la brume indigène aux yeux de feu, à la démarche ondulée, si grotesquement extravagante.

Il est difficile d'assister à ces sortes de solemnités, même aux singes, sans se concorder au repas, sans que l'esprit soit assailli de plus d'une pensée philosophique, sans que le cœur éprouve une certaine émotion.

Voilà des hommes qu'on a été chercher dans leur pays, au milieu de leurs familles, et qui, pour un salaire, un dévouement, une mort, tout en étant remunerés, ont consenti à venir donner leurs forces pour un travail qui les exécutez consciencieusement, tout en restant indifférents à la grande œuvre à laquelle ils contribuent.

La satisfaction des pêtres matériels est la seule chose qui les préoccupe et à laquelle ils donnent tous les instants dont ils peuvent disposer.

Mais il y a deux intérêts divers, marquant ensemble, se confondant parfois dans le sens, mais dans un sens différent.

Pour l'un, la richesse, la considération, l'épanouissement de grandes difficultés vaincues; pour les autres, la vie de chaque jour, quelques journées matérielles satisfaisantes, et à l'expiration de leur temps, qui sait peut-être encore, pour le plus grand nombre, les privations, la misère...

Mais ce village chinois, avec ses cercles, son théâtre, ses marchands; cette existence toute tranquille, toute particulière, que ces hommes ont dû se créer; ces réjouissances nationales, auxquelles ils se livrent sans regarder aux dépenses, le tout en remplissant leurs engagements, tout cela ne témoigne-t-il pas que cette position de travailleur leur a été rendue aussi facile, aussi heureuse que possible?

Ne sente pas là les malédictions, les seules preuves qui témoignent de la honte et paternelle administration qui preside à l'établissement d'Atitamano?

Sans vouloir évocuer de tristes souvenirs, ne devons-nous pas, en terminant, conseiller aux colonisateurs, avant de prendre la plume, d'aller voir par eux-mêmes, d'assister aux jours de travail comme aux jours de repos, et certainement ils s'ouvriront de tristes horizons qui feraient honneur à celui qui l'a écrit comme il témoigne en faveur des ressources du pays où il s'est développé.

Le 1<sup>er</sup> septembre, le Général a quitté la route ayant à bord le Commandant Commissaire Imperial, le colonel Malcor, le commandant du régiment des gardes indigènes.

Le vapeur a conduit directement ces messieurs dans la baie de Teavaro.

Après y avoir déposé et visité la plantation de M. Huet, le Général s'est rendu dans les baies de Cook et de Teavaro, dont il a couru les îlots.

Cette visite des principaux sites de Moorea a vivement intéressé les voyageurs. Il est difficile en effet de voir nul aussi petits réjouissons, à tout ceux qu'elle offre de joie et de gracieux, tant de pittoresque et de grandiosité.

Ces immenses amphithéâtres de granit, surmontés de pics affectant les formes plus originales, ces arêtes qui semblent avoir été posées exprès pour soutenir ces sortes de murailles, tout cet ensemble, sortant du milieu de la plus luxuriante végétation qui se puise voile et se perdant dans les îles, forme un spectacle qui reste gravé dans la mémoire comme un des plus beaux qu'on ait appris à voir.

A cinq heures, le Général rentrait par la passe de Tauso.

Un léger accident l'a arrêté un instant près d'un récif.

La drôle du gouvernement s'est trouvée engagée au moment où il fallait manœuvrer.

On a dû monter. Le vapeur n'a pas tardé à continuer sa route et à reprendre son mouillage, sans avoir éprouvé la moindre avarie.

Un dîner à bord, offert par M. de Rosanay, a terminé cette jolie partie de plaisir qu'un superbe temps a favorisée.

#### Le chef tahitien Taririi en Nouvelle-Calédonie.

La décision qui suit a paru dans le Moniteur de la Nouvelle-Calédonie du 28 juillet:

« Par décision de M. le gouverneur en date du 22 juillet 1868, rendue par le préfet du Commissaire Ordonaute, le chef Kato, récemment acheté par l'administration, et nommé chef de l'île de Maré, et nommé de Ferri, en souvenir des services rendus à la Nouvelle-Calédonie, du 22 juillet au 20 aout de 1859, par le chef tahiti Taririi, pendant l'expédition faite par M. le Gouverneur Saizet contre les tribus noio-calédoniennes rebelles. »

Comme complément à cette décision, la même journal publie la notice suivante:

« Taririi, chef de Maré, résidant à Hanape (Pointe-Vénus), se fit un des premiers à la cause française lorsque nous arborâmes le pavillon du Protectorat à Tahiti. Son dévouement fut récompensé, le 3 juillet 1854, par sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

« En 1853, lorsque M. le gouverneur Saizet quitta Tahiti pour venir en Nouvelle-Calédonie châtier les tribus rebelles à notre autorité et punir les auteurs des meurtres commis sur les colons de la vallée des Colofon et du mont d'Or, Taririi obtint de faire partie de l'expédition et fut nommé capitaine d'un détachement composé de son île et de vingt-quatre Tahitiens. »

« Il débarqua à Nouméa le 25 mai 1853. Le jour même, son petit détachement avait l'honneur de former l'escorte du gouverneur qui débarqua sur les îles Maré, sur les bords de la rivière Yalou, afin d'y étudier le quartier général.

« Depuis le 25 mai 1853, les Tahitiens prirent part à toutes les opérations militaires dirigées par M. Saizet en personne. A Touaouru, à Yaté, à Ouaia, ils formaient l'avant-garde. Le 1<sup>er</sup> juillet, Taririi fut mis à l'ordre du jour de la colonne expéditionnaire pour être entré l'un des premiers, à la tête de sa vaillante petite troupe, dans le village d'Ouaia. Au mois de septembre suivant, le petit groupe dévoué placé sous ses ordres combattit à Hieogoune; puis il accom-

longue la cocarde d'officier lorsque l'on traverse la Nouvelle-Calédonie de l'île à l'île, c'est-à-dire de l'est à l'ouest.

Le commandant Ega, currier, son fils Teha et les vingt-quatre soldats compagnons qui l'accompagnent ont corrigé l'écriture Tahitien pour rentrer dans leur pays.

### Cartier d'Europe.

Le 26 mai 1868 à Paris.

L'Empereur et l'empératrice ont visité, le 10 mai, le concours régional d'Orléans, et le 1<sup>er</sup> juin, celui de Rouen. Partout leurs Majestés ont été accueillies avec le plus vif enthousiasme par les populations.

La nouvelle loi relative à la presse a été promulguée le 11 mai. Le Moniteur de l'ordre est dans le train. En vertu de l'article 1<sup>er</sup>, tout Français majeur et possesseur de ses droits politiques peut sans autorisation préalable, publier un journal ou écrit périodique paraissant son régulièrement et à jour fixe, soit par livraisons et arrachement. L'article 14 stipule que les gérants de journaux pourront établir une imprimerie exclusivement destinée à l'impression du journal.

Au sujet de cette loi, le Moniteur du 26 mai publie la note suivante : « Plusieurs journaux se plaignent de ce que le gouvernement général de l'Algérie continue à appliquer à la presse le régime antérieur à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1867. Dès lors qu'à la législation en vigueur, aucune loi n'est applicable à l'Algérie qu'en vertu d'un décret spécial qui en ordonne la proclamation. Le gouvernement a pu juger opportun de rendre ce décret. »

Le Moniteur du 11 juin annonce que l'Empereur s'est empressé d'accueillir à la proposition de la Russie tendant à proscrire dans les armes l'usage des balles explosives.

L'assemblée ministre de la marine et des colonies, de concert avec le maréchal ministre de la guerre, a décidé que deux bataillons d'infanterie de marine composés de six compagnies, et chacun de 540 hommes, seraient envoyés cette année au camp de Châlons. Ces deux bataillons sont formés par les portées centrales des quatre régiments de marine.

Un meeting important a eu lieu à Londres contre l'abolition de l'Eglise protestante d'Irlande. Le lord maire a proposé une résolution tendant à maintenir l'union de l'Eglise et de l'Etat. Cette motion a été adoptée.

Une députation du parlement britannique a remis le 13 mai à la reine une adresse de la chambre des communes relatives à l'Eglise protestante d'Irlande. La reine a répondu qu'elle désirait que l'intérêt de la communauté et les prérogatives temporales de l'Eglise établie ne fût pas diminué au profit des autres églises que le parlement jugeait de proposer.

Les opérations électorales pour le retour au pouvoir, par mortier de l'assemblée des députés de la Belgique sont terminées. Ses 123 membres de la chambre, 73 appartenant au parti libéral, qui a gagné dans tous, et 50 à la fraction catholique.

Le grand tournoi de l'automne au Luxembourg a été remporté le 2<sup>me</sup> juillet. Après la vérification des pouvoirs des nouveaux représentants, cette assemblée a procédé à la nomination du conseil d'Etat. Les trente-sept du parti libéral en vue de l'adoption de quelques-uns de ses candidats ont échoué, et le conseil d'Etat tout entier a été composé de républicains.

Le conseil de la confédération de l'Allemagne du Nord prépare en ce moment un projet de loi d'après lequel toutes les banques de jeu publiques existant sur son territoire devront être fermées le 31 décembre 1873 au plus tard.

Dans sa séance du 15 mai, le chambres des seigneurs d'Autriche a voté la loi interconfessionnelle, qui fait suite aux lois sur le mariage civil et sur l'enseignement précédemment adoptées par cette haute assemblée. Les membres du parti clérical s'étaient abstenu de prendre part au débat, la discussion a été courte et peu animée.

Un ukase de l'empereur de Russie, commun à certains réseaux, les poteaux de tous les critères de l'orthodoxie dont la condamnation est nécessaire, le 4<sup>me</sup> juillet 1868, et pour empêcher que ces étrangers qui se trouvent encore exilés en Sibérie. L'empereur de Russie a tenu à sanctionner cette mesure de décret le 6 juillet, jour anniversaire de l'attentat de Brotzki contre sa personne.

Dans la soirée du 10 juillet, le prince Michel de Servie a été assailli dans une forêt voisine de Belgrade, par trois individus qui ont tiré sur lui, à bout portant, plusieurs coups de revolver. Atteint dans la tête, le prince n'a pas tardé à succomber.

Le patriarcat latin de Jérusalem a été créé le 29 avril par le Sultan, qu'il avait mission de remettre au nom du Pape de la tolérance accordée à tous les chrétiens dans l'empire ottoman. A l'issue de la réunion des patriarches, a reçu la grande croix de l'ordre impérial du Méjidie.

Le 10 mai, le Sultan a présidé à l'inauguration du conseil d'Etat ottoman. Ce conseil n'est pas encore complet ; toutefois, il compte déjà aujourd'hui 26 conseillers d'Etat, 22 maîtres de requêtes, et 12 membres du grand conseil de justice chusia parmi les personnes les plus considérables des différentes cultes. Vingt-deux des membres actuels ne sont pas de la religion musulmane et se décomposent ainsi : 7 catholiques, 6 grecs, 4 arméniens gréco-orthodoxes, 2 bulgares et 3 arméniens.

Le journal tunisien du 13 mai, le journal *La Turquie* publie le décret où l'ordre de la cour suprême récemment instituée par le sultan et qui remplace l'ancien grand conseil de justice. On signale notamment deux articles qui prononcent la séparation des pouvoirs judiciaire et administratif et consacrent l'inaliénabilité de la magistrature.

### FAITS DIVERS

La nouvelle tenue qui doit constituer, dans les cent régiments d'infanterie de ligne une uniformité jusqu'ici sans exemple, sous le triple rapport de l'habillement, de l'équipement et de l'armement, commence à porter et à se propager dans les corps depuis la suppression des compagnies d'élite.

Mais les régiments doivent effectuer actuellement encore un usage assez long et ne peuvent avoir lieu que à l'opposition de leur durée légale, si l'on devait nécessairement un certain temps pour amener la nouvelle tenue dont il s'agit à une régularité parfaite et générale.

Déjà cependant les premiers soldats qui remplacent les grenadiers et les voltigeurs d'autrefois, avec cette seule différence qu'au lieu d'être réunis en compagnies spéciales, ils sont aujourd'hui disséminés

dans toutes celles du bataillon, ces premiers soldats, disons-nous, commencent à porter sur les manches de leur uniforme les marques distinctives qui leur sont affectées et qui consistent en un simple galon de laine jaune formant la moitié du double galon de caporal.

Parmi les améliorations importantes introduites dans la nouvelle tenue, on remarque en première ligne la capote actuelle, qui n'est autre que celle que nos régiments portaient autrefois et que l'on appelle la « capote ». On a donné à cette veste beaucoup plus ample, à larges manches et à collet rabattu. On pourra faire certains cas exceptionnels avoir ses avantages ; mais cela ne l'empêche pas du déhanché capitale d'être disgracieux à la vie, chose qui a l'inconvénient de déplaire également au public et à l'armée.

La capote que l'on vient de receindre est d'ailleurs, bien que d'une coupe plus gracieuse et mieux portée, d'une ampleur excessive, puisqu'elle peut se porter également par-dessus la veste et par-dessus la tunique, et est taillée de manière à ne gêner le soldat dans ses mouvements, lorsque il la porte par-dessus l'une ou l'autre de ses vêtements.

La capote actuelle croise sur la poitrine au moyen de six grosses boutons d'uniforme, placés de chaque côté, et également espacés entre eux, tandis que celle qu'elle remplace n'en avait que quatre. Le collet, au lieu de se rabattre, est droit et orné de chaque côté d'une partie de drap garnante, découpée en accolade.

Porté seul, ce vêtement est habile ; il est surtout utile en campagne, parce que son ampleur laisse aux hommes toute liberté d'action pour la marche et pour le combat, et parce qu'il permet à la troupe d'avoir de la couleur beaucoup plus facilement qu'elle ne saurait la faire avec les manches roulées et le courage serré de la veste ou de la tunique. Dans nos campagnes d'Afrique, l'infanterie n'a jamais porté autre vêtement et s'en est toujours bien trouvé. Les tuniques étaient déposées en manteau, et le soldat, vêtu de la capote, marchait plus à son aise.

Une autre amélioration accueillie dans l'armée avec la plus grande faveur consiste dans la substitution de la casquette à visière au bonnet de police actuel.

La casquette, à la fois plus commode et mieux portée, est garnie d'une visière qui, chose précieuse, protège la vue, et au-dessus de laquelle apparaît le nom du régiment.

Longue l'hiver, et court la visière de la casquette doit être horizontale et jamais relevée. Elle se met à plat lorsqu'on passe la casquette sous la pattelette du sac.

On écrit de Metz au *Courrier du Bas-Rhin* : Il est question de placer la fameuse pièce d'artillerie connue sous le nom de Griffon sur les nouveaux remparts de Metz.

Cette énorme pièce, dont la chambre peut contenir 60 livres de poudre et qui pèse 27.000 livres sans son affût, et 38.000 livres avec celui-ci, a été prise à Ehrenbreitstein en plusieurs parties.

Le Griffon enlève l'embranchure de la Moselle du haut du rempart, à trois lieues du fort.

— Au congrès des joueurs d'échecs qui vient de se tenir à Hambourg, M. Schallop a, comme il y a quelques années, le fumeur Murphy, joué huit parties à la fois sans soir, un seul échiquier. Il était seul à faire ce tour de force ; ses adversaires se trouvaient dans une salle contiguë, chassés de leur déshabillé.

On venait annoncer à M. Schallop que le n° 1 avait joué toute pièce ; il disait ce qu'il jouait à son tour. Puis on lui apprenait ce que faisaient le n° 2, le n° 3, et ainsi de suite. Alors on lui faisait savoir comment le n° 1 et ensuite le n° 2, etc., continuaient la partie, et ainsi de suite ; de sorte qu'il lui fallait avoir dans la mémoire la position des pièces sur les huit échiquiers, et cela pendant des heures entières, se souvenant des pièces qui avaient été prises dans le cours de chaque partie : un vrai tour de force monastique. Sur ces huit parties, M. Schallop en a gagné cinq et perdu trois.

### LE RAMIE, substitut économique du COTON.

Le Commandant Commissaire Impérial a fait venir de la Louisiane des plants de ramie.

Nous lisons dans la *Revue Louisianaise* :

LE RAMIE, plus prospic qu'aucun autre plante.

LE RAMIE, supérieur au coton.

LE RAMIE, plus fort que le lin.

LE RAMIE, aussi blanc et quatre fois plus cher que le coton.

LE RAMIE, plus long que le sisal.

LE RAMIE, moins cher que le coton.

LE RAMIE, moins de travail qu'aucun autre culture.

LE RAMIE, se propage rapidement.

LE RAMIE, 65 cent (3 fr.) la livre en Europe.

LE RAMIE, une grande demande pour les fabriques anglaises.

LE RAMIE donne deux ou trois récoltes par an.

LE RAMIE rend au moins 500 livres par acre.

LE RAMIE est d'une culture aisée.

LE RAMIE est une racine qui se plante comme la cause à terre.

LE RAMIE prend peu d'eau et peu de soins.

LE RAMIE donne merveilleusement au sol de la Louisiane.

LE RAMIE est une tige comme le chouan. Il se conserve quinze mois.

LE RAMIE donne sa fibre à l'état vert et sans rompage.

LE RAMIE dans le champ le matin, peut se filer le soir.

LE RAMIE demande peu d'argent pour être cultiver.

LE RAMIE est d'une culture à la portée de tous les moyens. Avec 10 dollars, on peut commencer la propagation d'un champ.

LE RAMIE a une racine vivace qui se plante et qui perdure en temps, liver, come éte.

LE RAMIE donne une étoffe plus fine que la toile, et une durée double des plus fortes tissus.

LE RAMIE, qui si qu'il fournit un fil de 9,000 yards par livre.

LE RAMIE peut se filer et se tisser dans les familles.

LE RAMIE donne de l'étoffe de laine qui se propage dans les pays pauvres, et pour faire une étoffe de laine pour le Sud.

LE RAMIE sera la fortune des gens entrepreneurs qui l'exploiteront les premières.

LE RAMIE résiste la précipitation du Sud.

LE RAMIE se vend au plan.

Cette plante réussira très-bien dans les terres de Tahiti. S'adresser à la Caisse agricole pour en avoir quelques plants.

